



Le chef d'établissement coordinateur.

Pantin, le 13 mai 2017

M. Fabien MADERT.

direction@saintjosephlasalle.fr

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Lors de la rentrée scolaire en septembre et, à l'occasion, des vacances de Noël, février ou Pâques, nous avons constaté que l'habitude se prenait, chez certaines familles, de ne pas respecter les dates officielles de vacances et de quitter les cours avant la fin des cours ou de rentrer après la date officielle, voire les deux.

Je me permets de faire un rappel du règlement signé par toutes les familles :

3. L'ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

3.1 *Les retards et les absences. Sous la responsabilité du chef d'établissement, le service de la vie scolaire contrôle les retards et les absences des élèves, exige les justificatifs obligatoires.*

-Les motifs d'absences réguliers : maladie de l'enfant ; maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ; réunion solennelle de la famille ; empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications ; absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Les absences injustifiées ou suspectes font l'objet d'un signalement à l'inspection académique.

-Les dates des vacances doivent être respectées. L'établissement n'accorde pas de dispense pour un départ anticipé ou un retour différé sauf situation exceptionnelle et avec l'accord du chef d'établissement.

En conséquence, un élève absent le jour de la rentrée scolaire, **perd sa place**. Cette place sera attribuée à un élève en liste d'attente. Les motifs tels que problèmes d'avion ou de réservations, ne sont plus recevables. Les enseignants prennent également l'avion et ils sont là le jour de la rentrée.

Durant l'année scolaire, les élèves qui partent avant la date des vacances ou rentrent en retard, passeront trois jours en salle d'étude afin de rattraper le temps perdu.

Certain du soutien de la grande majorité des familles, veuillez trouver ici, Madame, Monsieur, chers parents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F. Madert.

